

Conseil Communautaire du GRAND TARBES

6 novembre 2009

Le traitement des déchets
ménagers et assimilés
sur le Département des
Hautes-Pyrénées

TANT QU'IL Y AURA DES DÉCHETS



1 - Les acteurs du traitement des DMA

→ *Le Préfet avec les Services de l'État*

- **instruit** les dossiers d'installations classées
- **lance** les enquêtes publiques
- **autorise** les installations et **contrôle** leur exploitation au regard des prescriptions réglementaires et administratives

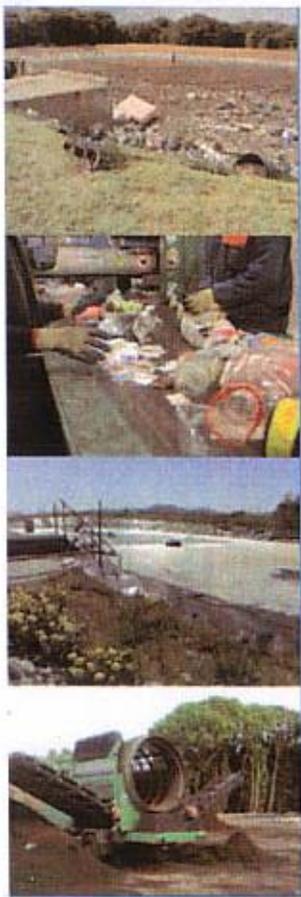
→ *Le Conseil Général*

- a en charge **l'élaboration et le suivi** du Plan Départemental d'Élimination des déchets ménagers et assimilés (**PDEDMA**)
- définit les grandes **orientations**
- Il est le prescripteur

→ *Le SMTD65*

- chargé de **mettre en œuvre**, dans le cadre des grandes orientations fixées par le Conseil Général, le PDEDMA pour son domaine de compétence le « **traitement** » (tri, transfert, traitement) des déchets
- met en place l'organisation et les installations de la filière afin d'atteindre les objectifs fixés dans le PDEDMA, cohérents avec la loi
- Il est l'opérateur

TANT QU'IL Y AURA DES DÉCHETS



2 – Les choix stratégiques majeurs proposés sur le 65

→ **PDEDMA** (validés en Commission Consultative de révision du Plan de 2002)

- filière Pré-traitement Mécano-Biologique (**PTMB**), avec **enfouissement pour les OMR** (permettra de réduire de moitié le tonnage à enfouir)
- en plus de « Bénac » ou d'une nouvelle création **d'installation privée dédiée** aux déchets industriels banals (**DIB**), création par le SMTD65 d'un site d'enfouissement sous maîtrise d'ouvrage publique, pour les OMR

La gestion est différenciée selon la nature des déchets :

d'un côté les DMA gérés par la puissance publique
d'un autre les DIB traités par les professionnels

SMTD65 (principe fondateur du Syndicat)

- aboutir à terme à la **maîtrise d'ouvrage publique sur l'ensemble des installations de la filière traitement** (centre de tri, quais de transfert, plate forme de compostage, usine de traitement MB, centre d'enfouissement (ISDND))

TANT QU'IL Y AURA DES DÉCHETS



3 – La situation critique des ISDND sur le 65

▶ **1ère échéance : fermeture définitive de CAPVERN au 31-12-2009, pour les OMR**

→ nécessite le **transfert** pour enfouissement sur site distant
(12 000 T / an)

▶ **2ème échéance : fermeture définitive de LOURDES au 31-12-2011**

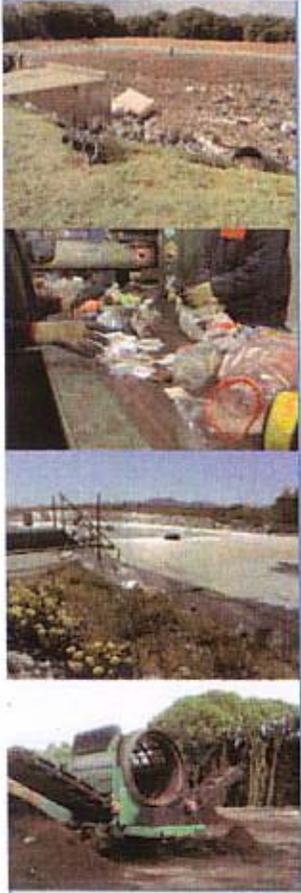
→ nécessitera le **transfert** pour enfouissement sur site distant
(22 000 T / an)

▶ **3ème échéance : terme de l'APE de Bénac fixé à ce jour au 31-07-2013 pour 80 000 T**

→ avec cependant un « **sursis à statuer** » de « **2 ans + 1** »

En attente de décisions du Conseil Général (amélioration desserte routière et approbation du PDEDMA)

TANT QU'IL Y AURA DES DÉCHETS



Un risque réel et lourd de conséquences pour le SMTD65 (et donc la fiscalité des ménages), dans la mesure où :

→ le **site de Bénac** reçoit aujourd'hui **72 000 T** (dont 52 000 d'OMR) pour une capacité annuelle confirmée comme limitée à 80 000 T

→ **l'arrivée de la future ISDND publique**, est conditionnée à l'aboutissement de la recherche d'un site approprié (soumis à autorisation préfectorale) et accepté socialement

→ On mesure là les **conséquences de l'arrêté préfectoral**, pris après enquête publique, qui n'offre pas d'alternative locale au SMTD65, le condamnant à une externalisation très coûteuse de ses enfouissements.

TANT QU'IL Y AURA DES DÉCHETS



4 – Les priorités majeures du SMTD65

- ▶ **trouver un site d'enfouissement** adapté et qui garantisse une capacité d'exploitation pour les 30 à 40 prochaines années
- ▶ **gérer la période « transitoire »** entre la « fin de vie » ou la « fin d'autorisation d'exploitation » des sites existants et l'arrivée de la future ISDND publique en faisant les **choix les moins pénalisants**, pour les ménages, dans un environnement dont il ne maîtrise aucun des paramètres (prix, localisations géographiques, aspects réglementaires et administratifs, options politiques du ressort d'autres collectivités territoriales)

TANT QU'IL Y AURA DES DÉCHETS



5 – Le plan d'actions à court terme du SYMAT

Partant des premières orientations de la Commission Consultative sur le PDEDMA, le SMTD65 a lancé une « **étude opérationnelle** » dont les différentes **missions et échéances** sont :

- ▶ définir les **zones** aptes à accueillir un **ISDND** sur le Département
→ échéance : **S 51 – 2009**
- ▶ étude technique **PTMB** (compostage et/ou méthanisation)
→ échéance : **S 6 – 2010**
- ▶ étude **tri et transfert** collectes sélective, plateformes **compostage**
→ échéance : **S 12 – 2010**
- ▶ choix du **scénario global** (parmi 2 ou 3) : **aspects juridiques et financiers** permettant de faire les choix sur les **modes de construction et d'exploitation** pour chacune des installations objet de l'étude (DSP, partenariat Privé-Public, construction-exploitation, régie)
→ avantages / inconvénients en terme d'exploitation, de coût, de risque financier
→ échéance : **S 16 – 2010**
- ▶ série de réunions décentralisées sur le territoire
→ **mai 2010**

TANT QU'IL Y AURA DES DÉCHETS



6 – Feuille de route pour la mise en service des principales installations

- ▶ projet CAPVERN : fin **décembre 2009**
- ▶ unité de pré-traitement mécano-biologique : **fin 2013**

- ▶ centre de tri : **mi-2013**

- ▶ ISDND départemental : **2016**

- ▶ quais de transfert :
 - secteur LOURDES : **fin 2011**
 - secteur BAGNERES : **fin 2012**

TANT QU'IL Y AURA DES DÉCHETS



CONTACTS

SMTD 65

30, avenue Saint Exupéry – 65000 TARBES

Tél. : 05 62 38 44 90

Fax. : 05 62 38 16 91

Guy POEYDOMENGE : Président

smt65@smt65.fr

Philippe DUCLOS : Directeur

resp@smt65.fr

Sylvie SOROSTE : Ingénieur

ingenieur@smt65.fr

Guillaume POUNHET : Chargé de Communication

com@smt65.fr

TANT QU'IL Y AURA DES DÉCHETS

